

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DE SALVIA DATA

Après avoir pris connaissance des fonctionnalités et du mode opératoire du Service identifié et après avoir apprécié l'opportunité d'en solliciter une présentation détaillée, le Client s'étant assuré de la conformité de ce Service à ses besoins, il souhaite que Salvia Développement (R.C.S. Bobigny 791 960 768) (ci-après « l'Editeur ») en devienne son fournisseur.

La signature des « Conditions Particulières » ou l'utilisation du Service par le Client, vaut acceptation, sans réserves des présentes.

1. DÉFINITIONS

« **Application** » : désigne l'application logicielle développée par l'Editeur, permettant la transmission de Données entre l'Extracteur et la Plateforme.

« **Client** » : désigne toute personne utilisant le Service et l'assistance.

« **Conditions Particulières** » : désigne toute annexe, proposition commerciale, bon de commande décrivant les conditions financières et/ou de services applicables émanant de l'Editeur et qui sont acceptés par le Client.

« **Contrat** » : Ce terme désigne, suivant l'ordre hiérarchique de valeur juridique décroissante les présentes Conditions Générales, ainsi que les Conditions Particulières décrivant les Prestations commandées par le Client. En cas de contradiction entre une ou plusieurs dispositions figurant dans les documents mentionnés ci-dessus, le document de rang supérieur prévaut.

« **Données** » : désigne l'ensemble des informations, de quelque nature que ce soit, et sous quelque forme que ce soit qui appartiennent au Client et qui sont générées, exploitées, stockées par l'Extracteur et/ou l'Application.

« **Documentation** » : Ce terme désigne la description des fonctionnalités et du mode d'emploi du Service. Elle est fournie sous forme électronique en langue française.

« **Dysfonctionnement** » : Ce terme désigne toute interruption ou toute dégradation du Service.

« **Extracteur** » désigne l'Extracteur compatible avec l'Application et le Service, sous forme de code objet, édité et commercialisé par l'Editeur, pour lesquels le Client acquiert un droit d'utilisation au titre des présentes.

« **Plateforme** » désigne l'ensemble des matériel, progiciel, application, système d'exploitation, base de données et environnement hébergés fournis par l'Editeur pour la réalisation du Service.

« **Progiciel** » désigne tout logiciel édité et commercialisé par l'Editeur, stockant les données du Client qui sont transmises et/ou reçues via l'extracteur à la Plateforme.

« **Service** » : désigne le Service d'échanges de données informatiques assurant les fonctions d'acheminement et de mise en forme des Données entre l'Application et l'Extracteur dont les conditions d'utilisation sont régies par les présentes Conditions Générales ainsi que les Conditions Particulières.

2. OBJET DU CONTRAT

Le présent Contrat a pour objet de décrire les conditions dans lesquelles l'Editeur :

- Concède au Client un droit personnel, non cessible et non exclusif d'utilisation de l'Application, de l'Extracteur et de la Plateforme ;
- Fournit le matériel et les infrastructures d'hébergement de la Plateforme ;
- Fournit au Client les services d'assistance.

3. DUREE DU CONTRAT

Le présent Contrat prend effet à la date de signature des Conditions Particulières. Sauf dispositions contraires prévues dans les Conditions Particulières, il est conclu pour une durée de douze (12) mois.

Il est ensuite reconductible tacitement par périodes successives de douze (12) mois à chaque date anniversaire, sauf dénonciation par l'une des Parties par lettre recommandée avec accusé de réception au moins trois (3) mois avant l'expiration de la période annuelle en cours.

4. CONDITIONS D'ACCES ET D'UTILISATION DE L'APPLICATION, DE L'EXTRACTEUR ET DE LA PLATEFORME

4.1 CONDITIONS D'ACCES A LA PLATEFORME ET DE REALISATION DU SERVICE

4.1.1 Conditions d'accès

Le Service implique l'utilisation du réseau Internet pour accéder à la Plateforme et exige l'accès à ce réseau par le Client. Cet accès n'étant pas fourni par l'Editeur, le Client déclare faire son affaire de l'accès aux services de télécommunications indispensables au Service.

Le Service ne peut être souscrit que par un Client possédant et utilisant des versions de l'Extracteur compatibles avec l'Application et la Plateforme, définis dans les pré-requis techniques remis au Client.

L'accès au Service par les utilisateurs se fait à distance via une connexion sécurisée, depuis le lien HTML communiqué au Client.

A ce titre, l'Editeur communiquera au Client un identifiant et un mot de passe lui permettant de se connecter au Service. Le Client demeure seul responsable de ses identifiants.

En cas de perte ou de vol de son mot de passe, le Client pourra s'en créer un nouveau sur le site Internet à partir de l'option disponible en ligne. En cas de problème concernant son identifiant, le Client sera tenu d'en informer l'Editeur dans les plus brefs délais.

Le Client s'engage pendant toute la durée du Service à maintenir la compatibilité du Progiciel et de l'Extracteur avec la Plateforme en installant chaque fois que cela est nécessaire les mises à jour fournies par l'Editeur. Le Client reconnaît avoir été informé que le maintien de cette compatibilité est indispensable au fonctionnement du Service. De ce fait, le Client s'engage à souscrire à un contrat de maintenance sur le Progiciel pendant toute la durée des présentes. Enfin, le Client s'engage à maintenir son navigateur internet en conformité aux pré-requis techniques de l'Editeur.

Il est expressément convenu que, d'une part, les équipements qui permettront à l'Editeur d'assurer le fonctionnement de la Plateforme restent la propriété de l'Editeur, et d'autre part, que l'Editeur ne garantit pas au Client que ces équipements seront exclusivement dédiés aux besoins du Client.

4.1.2 Sécurité

L'Editeur assurera la sécurité de la Plateforme d'exploitation dans le cadre des règles de sécurité en vigueur chez l'Editeur.

4.1.3 Exploitation de la Plateforme

L'Editeur s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer une exploitation sécurisée de la Plateforme sur des serveurs installés sur les sites d'hébergement de l'Editeur ou sur ceux de ses sous-traitants.

La surveillance est réalisée par une équipe de techniciens systèmes de l'Editeur ou de ses sous-traitants, dédiée à l'activité d'hébergement.

4.1.4 Mise à jour de la Plateforme

Au titre du présent Contrat, l'Editeur fournira au Client l'ensemble des mises à jour correctives et évolutives de la Plateforme (progiciels, architecture).

La nécessité de réaliser une mise à jour d'une ou plusieurs composantes de la Plateforme est décidée unilatéralement par l'Editeur au regard des évolutions légales et technologiques. Les mises à jour sont directement mises en œuvre par l'Editeur sur la Plateforme et peuvent intégrer, selon les cas :

- la correction des anomalies sous forme de patches, transmis par l'Editeur à la demande du Client ainsi que les modifications rendues nécessaires par l'évolution des textes législatifs ou réglementaires applicables aux fonctions traitées par les progiciels de la Plateforme, si les conditions de l'article Conditions d'assistance ci-dessous sont réunies
- l'apport d'améliorations des fonctions existantes

4.2 CONDITIONS D'UTILISATION DE L'APPLICATION, DE L'EXTRACTEUR ET DE LA PLATEFORME

L'Editeur autorise le Client à utiliser, à titre personnel non exclusif, non cessible, dans la limite des droits acquis,

l'Application, l'Extracteur et la Plateforme pendant la durée de souscription au Service.

L'Application, l'Extracteur et la Plateforme doivent être utilisées conformément à leur destination exclusive de tout autre, à savoir :

- conformément aux stipulations du Contrat et de la Documentation associée,
- exclusivement pour les seuls besoins personnels et professionnels du Client.

Toute utilisation de l'Application, de l'Extracteur ou de la Plateforme non conforme à sa destination telle que visée ci-dessus serait assimilée à une atteinte aux droits d'exploitation de l'Application, de l'Extracteur et de la Plateforme et de ce fait, constitutive d'un délit de contrefaçon conformément aux dispositions de l'article L.335-3 du Code de la Propriété Intellectuelle.

Le Client reconnaît que l'Application, l'Extracteur et la Plateforme fournies par l'Editeur sont une œuvre de l'esprit que lui-même et son personnel s'obligent à considérer comme telle en s'interdisant notamment :

- toute copie ou reproduction en tout ou partie de l'Application, de l'Extracteur, de toute autre composante de la Plateforme ou de leurs Documentations par n'importe quel moyen et sous n'importe quelle forme, à l'exception de la copie de sauvegarde autorisée conformément aux dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle (article L.122-5) ;
- toute traduction, adaptation, arrangement ou autre modification de l'Application, de l'Extracteur ou de toute autre composante de la Plateforme;
- toute intervention sur les programmes composant l'Application, l'Extracteur ou la Plateforme quelle qu'en soit la nature, y compris aux fins de correction des erreurs susceptibles d'affecter l'Application et la Plateforme dans la mesure où le droit de correction desdites erreurs est réservé au bénéficiaire exclusif de l'Editeur ;
- toute reproduction du code de l'Application, de l'Extracteur, de toute autre composante de la Plateforme, ou la traduction de la forme de ce code en vue d'obtenir les informations nécessaires à l'interopérabilité de l'Application, de l'Extracteur ou la Plateforme avec d'autres progiciels créés de façon indépendante, les informations nécessaires à l'interopérabilité étant accessibles au Client dans les conditions définies par la loi, sur demande adressée à l'Editeur ;
- toute mise à disposition directe ou indirecte de l'Application, de l'Extracteur ou de la Plateforme au bénéfice d'un tiers, à titre gracieux ou onéreux, notamment par location, cession, prêt, service bureau, utilisation partagée ;
- toute utilisation non expressément autorisée par le présent Contrat.

L'Application et l'Extracteur sont livrés exclusivement en code objet et non en code source.

De surcroît, il est rappelé que les conditions d'utilisation du Progiciel ont fait l'objet d'un contrat séparé entre l'Editeur et le Client

4.3 GARANTIE INHERENTE AU SERVICE ET A LA PLATEFORME

En cas d'indisponibilité du Service ou de la Plateforme, l'Editeur mettra tous les moyens en œuvre pour que le Service soit rétabli et, dans les cas où l'Editeur ne pourrait fournir ces Services après une longue indisponibilité, il remboursera le montant éventuellement déjà versé pour la partie de la commande non réalisée.

Les garanties ci-dessus sont limitatives, et l'Editeur ne garantit pas la correction de toutes les erreurs, ni que la Plateforme et le Service fonctionneront de manière ininterrompue ou exempte d'erreurs, ni son aptitude à satisfaire les objectifs particuliers du Client.

A ce titre, les Parties écartent expressément au titre du présent Contrat, et le Client l'accepte, l'application des dispositions légales relatives à la garantie pour les défauts ou vices cachés des Applications.

5. CONDITIONS D'ASSISTANCE ET DE MISE A JOUR

5.1 DESCRIPTION DES SERVICES D'ASSISTANCE ET DE MISE A JOUR

Pendant la durée du Contrat, l'Editeur fournira au Client une assistance technique et fonctionnelle sur le Service.

Exception faite des jours fériés et des jours exceptionnels de fermeture de l'Editeur, et sauf cas de force majeure tels que définis aux présentes, **les heures d'intervention de cette équipe d'Assistance sont de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 (heure de Paris) du lundi au vendredi.**

L'Editeur se réserve le droit de modifier ses horaires et préviendra par tout moyen à sa convenance le Client des nouvelles plages horaires.

Pour bénéficier de cette Assistance, le Client contacte, par téléphone, durant les heures d'ouverture, l'équipe de consultants de l'Editeur au numéro qui lui a été préalablement communiqué ou se connecte au portail Extranet, disponible 24h/24 et 7j/7 à l'URL fournie au Client au moment de la commande. Ce portail permet aux Interlocuteurs Formés de déclarer les Dysfonctionnements rencontrés.

Le Client fournira à l'Editeur tout élément demandé par celui-ci en vue de qualifier le Dysfonctionnement. L'Editeur pourra mettre à jour le Service. La nécessité de réaliser une mise à jour est déterminée unilatéralement par l'Editeur notamment au regard des évolutions légales et technologiques.

Ces mises à jour ne comprennent pas les nouveaux services ou options développés par l'Editeur qui doivent être acquis séparément aux conditions tarifaires en vigueur.

5.2 EXCLUSIONS

Sont exclues des prestations réalisées par l'Editeur au titre de l'assistance du présent Contrat :

. Une utilisation du Service non conforme à la Documentation, aux consignes d'utilisation ou à sa destination, ou encore une utilisation anormale, quelle que soit la raison (notamment en cas de négligence, erreur de manipulation, accident, ...);

. Un problème de compatibilité entre le Service et tout autre matériel du Client ou défaillance de ce dernier;

. Un problème de compatibilité entre les réseaux de télécommunications et le Service;

. Une défaillance de l'un des éléments constituant l'environnement logiciel du Client (système d'exploitation, autres logiciels ou progiciels, systèmes réseaux...);

. Un problème impactant les tableaux de bord du Client sous quelque forme qu'ils soient;

. Le défaut de mise à jour par le Client des Services et notamment des Progiciels et/ou de l'Extracteur;

. D'une façon générale, le non-respect par le Client de ses obligations au titre du Contrat.

6. DISPOSITIONS FINANCIERES

6.1 REDEVANCE ANNUELLE RELATIVE A L'UTILISATION DE L'APPLICATION, DE L'EXTRACTEUR, DE LA PLATEFORME ET A L'ACCES AU SERVICE

L'Editeur mettra à disposition du Client l'Application, l'Extracteur et la Plateforme lui permettant de bénéficier du Service.

En contrepartie du droit d'utilisation de l'Application, de l'Extracteur, de la Plateforme et de l'accès au Service associé, le Client s'engage à régler le montant de la redevance annuelle qui sera facturée annuellement et prélevée mensuellement au prorata temporis de l'année en cours.

Sauf dispositions contraires convenues entre les Parties et précisées dans les Conditions Particulières, les règlements seront effectués par prélèvement mensuel à compter du mois suivant la première date de facturation. A ce titre, le Client s'engage à valider l'autorisation de prélèvement fournie par l'Editeur.

6.2 ABSENCE OU RETARD DE REGLEMENT

Dans le cas où le Client n'aurait pas réglé le montant de la redevance mensuelle, l'Editeur se réserve le droit de suspendre immédiatement l'accès à l'Application, à l'Extracteur, à la Plateforme ainsi que l'exécution du Service, et ce jusqu'au complet paiement du prix; ce que le Client reconnaît et accepte.

Tout retard de paiement donnera lieu à l'application de pénalités de retard au taux de trois fois le taux d'intérêt

légal, calculées par jour de retard, augmentées de la pénalité forfaitaire de 40€ prévue par décret.

Par dérogation aux dispositions de l'article 1342-10 du Code Civil, il est expressément convenu que, dans l'hypothèse où seraient dues plusieurs factures et que le client procéderait à un règlement partiel, l'Editeur sera libre d'imputer ledit règlement comme bon lui semblera.

6.3 REVISION DE TARIF

L'Editeur se réserve la possibilité de réviser le montant desdites redevances en appliquant le nouveau tarif en vigueur. L'augmentation annuelle du tarif sera néanmoins limitée à trois pourcents (3 %) du montant de la dernière redevance annuelle facturée.

En cas de modification des services proposés, les redevances pourront également être révisées.

Sauf instruction contraire du Client envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, avant la date d'expiration du Contrat, les nouvelles conditions s'appliqueront de plein droit. Le désaccord du Client dûment notifié à l'Editeur entraînera donc la résiliation du Contrat, avec toutes les conséquences décrites à l'article 9.2 des présentes conditions.

7. PROPRIETE ET GARANTIE DE PROPRIETE INTELECTUELLE

7.1 PROPRIETE

L'Editeur garantit au Client qu'il est titulaire soit des droits patrimoniaux sur l'Application, l'Extracteur, toute autre composante de la Plateforme et leurs Documentations, soit d'une autorisation de son auteur et qu'il peut en conséquence accorder au Client le droit d'utilisation prévu aux présentes.

La concession du droit d'utilisation de l'Application, de l'Extracteur et de toute autre composante de la Plateforme n'entraîne pas transfert des droits de propriété au profit du Client. L'Application, l'Extracteur et toute autre composante de la Plateforme restent la propriété de l'Editeur ou de son auteur, quels que soient la forme, le langage, le support du programme ou la langue utilisée.

Le Client s'engage à ne pas porter atteinte directement ou indirectement par l'intermédiaire de tiers, aux droits de propriété intellectuelle de l'Editeur sur l'Application, l'Extracteur et toute autre composante de la Plateforme. A ce titre, il maintiendra en bon état toutes les mentions de propriété et/ou de copyright qui seraient portées sur les éléments constitutifs de l'Application, de l'Extracteur, de toute autre composante de la Plateforme et de leurs Documentations ; de même, il fera figurer ces mentions sur toute reproduction totale ou partielle qui serait autorisée par l'Editeur, et notamment sur la copie de sauvegarde.

L'Application, l'Extracteur, et toute autre composante de la Plateforme peuvent intégrer des technologies tierces appartenant à d'autres éditeurs. Les droits concédés sur ces technologies sont soumis au respect de différents droits et obligations qui s'imposent au Client. A défaut de respect de ces droits et obligations, l'Editeur s'autorise à

prendre toute mesure nécessaire pour faire cesser les troubles observés.

7.2 GARANTIE EN CONTREFAÇON

En cas de réclamation portant sur la contrefaçon par l'Application ou l'Extracteur d'un droit de propriété intellectuelle en France, l'Editeur pourra, à son choix et à ses frais, soit remplacer ou modifier la totalité ou une partie quelconque de l'Application ou de l'Extracteur, soit obtenir pour le Client un droit d'utilisation, pour autant que le Client ait respecté les conditions suivantes :

- que le Client ait accepté et exécuté l'intégralité de ses obligations aux termes du présent document,
- que le Client ait notifié à l'Editeur, sous huitaine, par écrit, l'action en contrefaçon ou la déclaration ayant précédé cette allégation,
- que l'Editeur soit en mesure d'assurer la défense de ses propres intérêts et de ceux du Client, et pour ce faire, que le Client collabore loyalement avec l'Editeur en fournissant tous les éléments, informations et assistance nécessaires pour mener à bien une telle défense.

Dans le cas où aucune de ces mesures ne serait raisonnablement envisageable, l'Editeur pourra unilatéralement décider de mettre fin au droit d'utilisation concédé sur l'Application et l'Extracteur contrefaisants et rembourser au Client les redevances acquittées sur les douze (12) derniers mois pour cette utilisation.

L'Editeur n'assumera aucune responsabilité dans le cas où les allégations seraient relatives à :

- l'utilisation d'une version de l'Application ou de l'Extracteur autre que la version en cours et non modifiée, si la condamnation avait pu être évitée par l'utilisation de la version en cours et non modifiée,
- la combinaison et la mise en œuvre, ou l'utilisation de l'Application ou de l'Extracteur avec des programmes ou des données non fournis par l'Editeur.

Les dispositions du présent article définissent l'intégralité des obligations de l'Editeur en matière de contrefaçon de brevet et/ou de droit d'auteur.

8. RESPONSABILITE

L'Editeur exécute les obligations contractuelles à sa charge avec tout le soin possible en usage dans sa profession.

Au titre des présentes, L'Editeur est tenu à une obligation de moyens et ne sera pas tenu pour responsable de tout retard intervenu dans l'exécution des services précités.

Le Client est informé que l'Editeur n'est pas responsable de la qualité, de la disponibilité et de la fiabilité des réseaux de télécommunications, quelle que soit leur nature, en cas de transport des données ou d'accès à Internet, même lorsque le fournisseur d'accès à Internet est préconisé par l'Editeur. La responsabilité de l'Editeur

ne saurait être engagée si le Service ne peut être fourni du fait de la saturation des réseaux. Il est par ailleurs expressément rappelé que le réseau Internet est un réseau ouvert et informel, constitué par l'interconnexion de réseaux informatiques mondiaux utilisant la norme TCP/IP ; la gestion de l'Internet n'est soumise à aucune entité centralisée. Chaque portion de ce réseau appartient à un organisme public ou privé indépendant. Son fonctionnement repose sur la coopération entre les différents opérateurs sans qu'il y ait obligation de fourniture ou de qualité de fourniture entre les opérateurs. Les réseaux peuvent avoir des capacités de transmission inégales et non constantes ainsi que des politiques d'utilisation propres. Nul ne peut garantir le bon fonctionnement de l'Internet dans son ensemble.

Compte tenu de la spécificité du Service, la responsabilité de l'Editeur ne pourra être engagée dans les cas suivants :

- suspension ou interruption du Service par l'Editeur du fait du non-respect par le Client de toutes dispositions contractuelles et notamment en cas de défaut de paiement ;
- difficulté de conditions d'accès au réseau Internet ;
- dysfonctionnements liés aux réseaux de télécommunications ;
- indisponibilité qui pourrait survenir sur le réseau Internet ou téléphonique ;
- retard ou défaillance dans les procédures d'acheminement ou de transmission des Données tenant à un cas de force majeure, un évènement échappant à l'Editeur ou son Prestataire, un mauvais usage par le Client ou par ses correspondants et/ou propres clients ;
- refus du Client d'installer les mises à jour de l'Application ou du Progiciel aux fins de compatibilité avec le Service.

En tout état de cause et quel que soit le fondement de la responsabilité de L'Editeur, et ce y compris au titre de la loi n°98-389 du 19 mai 1998, les dommages et intérêts et toutes réparations dues par l'Editeur au Client, toutes causes confondues, ne pourront excéder les sommes versées à l'Editeur par le Client au titre des redevances dans l'année au cours de laquelle s'est produit l'incident.

En aucun cas, l'Editeur ne pourra être tenu pour responsable de tout dommage indirect, tel que perte d'exploitation, perte de données ou toute autre perte financière résultant de l'utilisation ou de l'impossibilité d'utiliser le Service, même si l'Editeur a été prévenu de l'éventualité de tels dommages.

Tout dommage subi par un tiers est un dommage indirect, et ne donne pas lieu en conséquence à indemnisation.

Il est expressément convenu entre les Parties, et accepté par le Client, que les stipulations de la présente clause continueront à s'appliquer même en cas de résolution des présentes constatée par une décision de justice devenue définitive.

Les présentes dispositions établissent une répartition des risques entre l'Editeur et le Client. Le prix reflète cette répartition ainsi que la limitation de responsabilité décrite.

9. RESILIATION

9.1 RESILIATION POUR FAUTE

En cas de manquement par l'une des Parties à une obligation essentielle prévue au présent contrat, non réparé dans un délai de trente (30) jours calendaires à compter de l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception notifiant le manquement en cause, l'autre Partie pourra faire valoir la résiliation du contrat sous réserve des dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre en vertu des présentes.

9.2 CONSEQUENCES DE LA RESILIATION

Dans toutes les hypothèses de résiliation, à l'initiative de l'Editeur ou du Client, l'Editeur coupera l'accès au Service au terme du Contrat.

En toute hypothèse, toute somme perçue par l'Editeur ne fera l'objet d'aucun remboursement.

10. REVERSIBILITE

Le Client s'engage à procéder au terme du présent Contrat et ce pour quelque motif que ce soit à des extractions et sauvegardes des données utilisées dans le cadre des Services.

Dans un délai maximum d'un (1) mois à compter du terme du présent Contrat, le Client pourra formuler à l'Editeur une demande de prestation de restitution de ses données stockées, qui fera l'objet d'un devis.

Passé ce délai d'un (1) mois pendant lequel le Client pourra obtenir la restitution de ses données stockées sur la Plateforme, ces dernières seront supprimées par l'Editeur.

11. FORCE MAJEURE

La responsabilité des Parties sera entièrement dérogée si l'inexécution par l'une ou l'autre d'une partie ou de la totalité des obligations mises à sa charge résulte d'un cas de force majeure.

Dans un premier temps, les cas de force majeure suspendent l'exécution du Contrat et les Parties se réunissent afin de déterminer les modalités de poursuite de leurs relations. Si les cas de force majeure ont une durée d'existence supérieure à un (1) mois, le Contrat sera résilié automatiquement, sauf accord contraire entre les Parties.

De façon expresse sont considérés comme cas de force majeure ou de cas fortuits, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français : le blocage, la perturbation ou l'encombrement des réseaux de télécommunication, la mauvaise qualité du courant électrique, le blocage des moyens de transport ou d'approvisionnement pour quelque raison que ce soit, les intempéries, les épidémies, les tremblements de terre, les incendies, les tempêtes, les inondations, les dégâts des eaux, les restrictions gouvernementales ou légales, ainsi que les modifications légales ou réglementaires des formes de commercialisation.

12. CESSION

Le Contrat ne pourra en aucun cas faire l'objet d'une cession totale ou partielle, à titre onéreux ou gratuit, de la part du Client, sans autorisation écrite, expresse et préalable de l'Editeur.

13. CONFIDENTIALITE

Les Parties assurent le caractère confidentiel de toute information obtenue ou donnée transmise dans le cadre de l'exécution du présent contrat.

La Partie à qui une information confidentielle sera communiquée en préservera le caractère confidentiel avec un soin non inférieur à celui qu'elle apporte à la préservation de sa propre information confidentielle, et ne pourra la communiquer ou la divulguer à des tiers, si ce n'est avec l'accord écrit et préalable de l'autre Partie ou dans la mesure éventuellement requise par la Loi.

Les Parties conviennent d'adopter toutes mesures raisonnables pour s'assurer que les informations confidentielles ne soient pas communiquées à leurs employés ou contractants en violation du présent contrat. Les termes de cette obligation sont valables pendant toute la durée de validité du présent contrat et pendant les deux (2) ans qui suivront sa fin.

Toutefois, chaque Partie ne saurait être tenue à la confidentialité vis-à-vis des informations suivantes :

. Les informations qui étaient régulièrement connues sans caractère confidentiel avant qu'elles ne soient communiquées comme étant des Informations Confidentielles.

. Les informations développées par chacune des Parties de manière indépendante.

. Les informations qui étaient dans le domaine public ou qui y tombent sans que le bénéficiaire de ces informations n'ait commis de faute.

Chaque Partie s'engage à ne pas utiliser les Informations Confidentielles dans un cadre autre que celui du Contrat, même pour son propre compte et s'engage à restituer, à première demande de l'autre Partie, tous documents ou autres supports contenant des Informations Confidentielles que celle-ci aurait été amenée à lui remettre dans cadre de l'exécution du Contrat, ainsi que toutes leurs reproductions.

Tous les documents, sous quelque forme que ce soit, communiqués par l'Editeur au titre du présent contrat resteront sa propriété exclusive et lui seront restitués sur simple demande de sa part.

Nonobstant toute stipulation contraire dans le présent Contrat, l'Editeur pourra utiliser certaines informations collectées à des fins statistiques dès lors qu'elles auront préalablement été rendues anonymes ce que le Client accepte expressément.

14. SOURCES

L'Editeur est adhérent à l'A.P.P. (Agence pour la Protection des Programmes) auprès de qui il dépose régulièrement les programmes sources et leurs différentes mises à jour.

15. SECURITE ET STOCKAGE DES DONNEES

L'Editeur mettra tous les moyens nécessaires en œuvre pour assurer une exploitation système sécurisée sur des serveurs installés sur les sites d'hébergement de l'Editeur ou sur ceux de ses sous-traitants.

L'ensemble des données du Client créées ou modifiées à l'aide du Service est stocké dans une base de données ou tout support défini par l'Editeur, sur un ou plusieurs serveurs situés sur un site dédié et sécurisé. L'ensemble de ces éléments est localisé en France.

Les données sont stockées pendant la durée du Contrat.

16. DISPOSITIONS DIVERSES

Déclarations et agréments nécessaires à l'utilisation du Service : Il appartient au Client d'obtenir l'ensemble des autorisations administratives et réglementaires ou des agréments éventuellement nécessaires à la mise en œuvre du Service.

Il en est ainsi notamment des obligations liées à l'application de la Loi relative aux fichiers et aux libertés si des informations nominatives sont gérées au moyen du Service objet des présentes.

16.1 Données Personnelles : Dans le cadre de l'exécution des présentes, l'Editeur s'engage à assurer la confidentialité et l'intégrité des données à caractère personnel du Client auxquelles il aura accès. A ce titre, les données collectées (y compris les adresses IP) ont pour seule finalité l'exécution des services de maintenance. Les données à caractère personnel ne feront l'objet d'aucune communication sauf à ce que celle-ci soit requise par l'effet de la loi

Les données sont conservées uniquement pendant la durée nécessaire à la réalisation des prestations. Le Client reste toutefois responsable de tout traitement de données à caractère personnel réalisé aux fins des présentes et s'engage à prendre toutes les mesures administratives et légales nécessaires préalablement à l'intervention de l'Editeur.

Données Statistiques : Le Client accepte expressément que l'Editeur puisse utiliser les données collectées issues de l'utilisation du Progiciel par le Client et préalablement anonymisées, à des fins statistiques et pour l'amélioration du Progiciels dès lors que ces données ne constituent pas des données à caractère personnel.

Sous-traitance : l'Editeur se réserve la possibilité d'utiliser tout fournisseur qu'il jugera utile, dès lors que ce dernier présente les qualités requises de professionnalisme et de pérennité.

L'Editeur restera totalement garant vis-à-vis du Client de l'ensemble des prestations informatiques et obligations à sa charge visées dans le présent Contrat. L'Editeur

s'engage à veiller notamment au respect de la confidentialité par les sous-traitants retenus.

Références : l'Editeur pourra faire état du nom du Client pour la promotion du Service.

Imprévision : Par dérogation à l'article 1195 du code civil, en cas de changement de circonstances imprévisible lors de la conclusion du contrat rendant l'exécution excessivement onéreuse pour le Client, celui-ci ne pourra pas prétendre à une renégociation du contrat.

Nullité partielle : La déclaration de nullité ou d'inefficacité d'une quelconque stipulation du présent contrat n'entraîne pas de plein droit la nullité ou l'inefficacité des autres stipulations sauf si l'équilibre du contrat s'en trouve modifié.

Tolérance : Les Parties conviennent réciproquement que le fait, pour l'une des Parties de tolérer une situation, n'a pas pour effet d'accorder à l'autre Partie des droits acquis. De plus, une telle tolérance ne peut être interprétée comme une renonciation à faire valoir les droits en cause.

Engagements des Parties : Les Parties conviennent que la validation des Conditions Particulières, la conclusion et le renouvellement du Contrat, ainsi que le paiement des redevances et/ou des factures émises, signifient que le Client a pris connaissance et a accepté les Conditions Générales en vigueur à la date de cette validation, conclusion, renouvellement ou paiement.

Le Client est informé que ces Conditions Générales sont accessibles sur le site www.salviadeveloppement.fr/cgv conformément aux articles 1125 et 1127-1 du Code civil.

Les versions antérieures des Conditions Générales sont également disponibles sur le site www.salviadeveloppement.fr/cgv. Les Parties conviennent que ces mises à disposition ne sont réalisées que dans un but informatif et n'impliquent pas l'applicabilité de ces versions antérieures.

Il est entendu que les présentes Conditions Générales annulent et remplacent les Conditions Générales acceptées antérieurement entre les Parties ayant le même objet et en cours d'exécution. Elles prévalent sur tout

document unilatéral de l'une des Parties, y compris le bon de commande du Client. Les éventuelles conditions spécifiques prévues au Conditions Particulières dûment signées par les deux Parties seront toutefois applicables aux prestations exclusivement désignées dans ledit document. Toute annotation particulière rajoutée de manière manuscrite par le Client n'aura de valeur que si elle est acceptée expressément par l'Editeur.

Renonciation : Le fait, pour l'une des Parties, de ne pas se prévaloir de l'une quelconque des clauses ne vaut pas renonciation pour l'avenir à l'application de ladite clause. Toutefois, le Client renonce irrévocablement à toute demande, réclamation, droit ou action à l'encontre de l'Editeur ayant trait à l'exécution du présent contrat et qui serait formulé plus de douze (12) mois après la survenance de la difficulté, et de ce fait, renonce irrévocablement à introduire toute action devant toute juridiction au-delà de ce délai.

Avertissements complémentaires sur les informations provenant de sources tierces : Certaines informations et estimations présentées dans le cadre du Service peuvent provenir d'organismes tiers dont les compétences et renommées sont dignes de foi et obéissent aux règles de l'art.

Aussi, nonobstant toute stipulation contraire dans le présent Contrat, l'Editeur n'en garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité, ni la fiabilité et sa responsabilité ne pourrait être engagée d'aucune manière à ce titre, notamment en cas de décisions d'investissement erronées du Client.

17. LOI ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Le présent contrat est soumis à la Loi française.

En cas de litige, et après une tentative de recherche d'une solution amiable, compétence expresse est attribuée au tribunal de commerce de Paris nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie, même pour les procédures d'urgence ou les procédures conservatoires, en référé ou par requête.